



*VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES*

# **LE JOURNAL OFFICIEL**

**DE LA GARENNE-COLOMBES**

**NUMÉRO 82 – Avril 2010**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 avril 2010**

**Ordre du jour :**

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 25 mars 2010.

**I - Administration générale**

*Secrétariat général*

- 1.1 - Désignation de délégués du Conseil Municipal au sein de divers organismes, associations ou syndicats intercommunaux.
- 1.2 - Remplacement d'un membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

*Direction des Ressources Humaines*

- 1.3 - Taux des indemnités de fonction des conseillers municipaux délégués.
- 1.4 - Personnel communal - modification du tableau des emplois.

*Finances*

- 1.5 - Cotisation foncière des entreprises (CFE) : vote du taux relais.
- 1.6 - Taxes directes locales : fixation des taux.
- 1.7 - Budget primitif 2010 : taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : fixation du taux.

*Marchés publics*

- 1.8 - Protocole d'accord transactionnel entre la société GOM Propreté et la Ville de La Garenne-Colombes pour indemnisation pour service fait.

**II - Direction Jeunesse, Culture et Sports**

- 2.1 - Subvention exceptionnelle en faveur de l'association « La Scena Befana ».
- 2.2 - Subvention exceptionnelle en faveur de l'association « Dune Aventure ».
- 2.3 - Dénomination de lieux de La Garenne-Colombes en l'honneur des villes jumelles de Clarksville, Yoqnéam et Valpaços.
- 2.4 - Tarification du séjour d'Abriès (05) prévu en juillet 2010.

**III - Services Techniques**

*Urbanisme*

- 3.1 - Autorisation de dépôt de permis de démolir du pavillon sis 77, rue Bonnin, cadastré section D n° 33.

*Bâtiments communaux*

- 3.2 - Demande de subvention relative à la construction de la Médiathèque.

**IV - Divers**

- 4.1 - Décisions.
- 4.2 - Questions orales.

---

La séance du Conseil Municipal est ouverte, à 19 heures 03, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

**M. le Maire**

Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs les adjoints, que 19 heures n'est pas 19 heures 03.

Mes chers amis, permettez-moi d'abord de vous donner lecture des délégations : M<sup>me</sup> Margaria à M. Houtart, M. Pinta devra partir durant la séance car il a une réunion de médecins et donnera délégation à M<sup>me</sup> Lioret, M. Citerne à M<sup>me</sup> Gaillabaud, M<sup>me</sup> Kalfon à M<sup>me</sup> Vingerling, M. Graux à M. Barraquand, M<sup>lle</sup> Haberah à M. Zacarpoulos, M<sup>me</sup> Bavcevic à M. Macé...

Je signale d'ailleurs, chers collègues, que M<sup>me</sup> Bavcevic vient de perdre son père ; c'est pourquoi elle ne peut pas être parmi nous et, bien entendu, le Conseil Municipal s'associe à sa tristesse.

M. Conway ne devrait pas tarder.

Je crois que nous devons, avant tout, désigner un secrétaire de séance.

Qui est candidat ? M. Dubois, selon une tradition bien établie.

Y a-t-il d'autres candidats ? (*Aucun.*)

Monsieur Dubois, toutes mes félicitations !

**Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 25 mars 2010.**

**M. le Maire**

Sur le PV de la dernière fois, y a-t-il des remarques ? Pas de remarque.

On peut l'adopter ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

**34 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. FOULIARD.

**I - Administration générale**

**Secrétariat général**

**1.1 - Désignation de délégués du Conseil Municipal au sein de divers organismes, associations ou syndicats intercommunaux.**

**M. le Maire**

Avez-vous des remarques particulières ?

L'idée est simple... Avant de commencer, je vais vous donner lecture, et je vous les communiquerai bien sûr par écrit, de nouvelles délégations, puisqu'il y a eu l'arrivée de M. Ballin au sein de la municipalité et que les délégations ont donc été réorganisées.

Je vous les donne par oral, mais, bien sûr, vous les aurez par écrit : M<sup>me</sup> Labrousse conserve sa délégation, M. Hervo également, M. Perrée conserve sa délégation, M<sup>me</sup> Margaria également, M. Houtart sera chargé de « *développement économique - relations avec les entreprises* », M. de Boutray de « *commerce, artisanat, marché aux comestibles* », M<sup>me</sup> Juvin-Marleix des ressources humaines. M<sup>me</sup> Raimbault conserve sa délégation, M. Dubois identique, M. Dransart pareil, M<sup>me</sup> Mangeard identique, M. Chaillet : « *vie associative, affaires générales, bâtiments administratifs et techniques* » et, évidemment, il est toujours président du quartier des Vallées et M. Ballin sera en charge de « *finances et budget* ».

Comme conseillers, je vous proposerai :

Christine Vaussoué toujours en correspondant défense ;

M. Citerne au handicap ;

M. Pouilly est notre syndic ;

M. Barraquand au développement durable ;

M<sup>me</sup> Gaillabaud : « *voirie, circulation, transports et propreté urbaine* » ;

M. Butet : « *sécurité et police du stationnement* » ;

M<sup>me</sup> Lioret : « *espaces verts* » ;

M<sup>me</sup> Fommarty « *collèges et lycée* » ;

M. Graux : « *informatique, téléphonie et réseaux de communication* » ;

M. Pinta à la santé ;

M<sup>me</sup> Thimel aux ordures ménagères.

À partir de ce moment-là, nous avons des représentants dans divers endroits et l'idée était de vous demander si vous acceptiez que nous puissions redistribuer les uns et les autres dans les groupes qui paraissent logiques, eu égard à leurs nouvelles fonctions.

Vous avez reçu la délibération. Pour :

le collège des Vallées, M. Ballin est remplacé par M<sup>me</sup> Fommarty ;

le CA des Champs-Philippe, M<sup>me</sup> Fommarty remplace M<sup>me</sup> Gaillabaud ;

La Tournelle : M<sup>me</sup> Fommarty remplace M<sup>me</sup> Haberah ;

Les Partenaires pour l'Emploi : M. Houtart remplace M. Chaillet ;

SYNCOM : M<sup>me</sup> Gaillabaud à la place de M<sup>me</sup> Juvin ;

Syndicat des Eaux : M<sup>me</sup> Gaillabaud à la place de M<sup>me</sup> Juvin ;

SIPPEREC : M<sup>me</sup> Gaillabaud et M. Graux à la place de M. Juvin et de M<sup>me</sup> Vaussoué ;

SYELOM : M<sup>me</sup> Thimel et M<sup>me</sup> Gaillabaud à la place de M<sup>me</sup> Gaillabaud titulaire et M<sup>me</sup> Juvin-Marleix qui était suppléante ;

SIGEIF : M<sup>me</sup> Gaillabaud à la place de M<sup>me</sup> Vaussoué.

Voilà ce que je vous propose comme redésignations.

Comment voulez-vous que nous fassions ?

Voulez-vous que nous votions à bulletin secret pour chacune ?

Y a-t-il des remarques ?

Monsieur Macé, je suis prêt à faire ce que vous souhaitez.

**M. Macé**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

Nous allons demander un vote individuel à bulletin secret pour chaque désignation.

Je vous remercie.

**M. le Maire**

Très bien !

Alors on y va !

Notre empreinte carbone va en prendre un coup brutalement !

Nous votons d'abord pour le Conseil d'administration du collège Les Vallées. M. Ballin, délégué titulaire, ayant démissionné, je vous propose la candidature de M<sup>me</sup> Fommarty pour le remplacer.

Y a-t-il d'autres candidatures que M<sup>me</sup> Fommarty ? Non.

**M. Hervo**

S'il n'y a pas d'autre candidat, il est inutile de voter à bulletin secret.

**M. le Maire**

S'il y a une demande à bulletin secret... Par exemple, M. Macé peut ne pas vouloir voter pour M<sup>me</sup> Fommarty tout en n'étant pas lui-même candidat.

Il n'y a pas d'autres candidats que M<sup>me</sup> Fommarty pour le collège Les Vallées.

*(Il est procédé à la désignation de M<sup>me</sup> Fommarty pour représenter le Conseil Municipal au Conseil d'administration du collège Les Vallées par vote à bulletin secret.)*

Nous allons procéder au dépouillement.

Il nous faut deux scrutateurs. Je propose M. Dubois. Monsieur Macé, voulez-vous venir ? Traditionnellement, c'est quelqu'un de l'opposition.

*(M<sup>me</sup> Naturel est proposée en tant que scrutateur.)*

Madame Naturel, vous vous faites avoir à chaque fois !

Logiquement, vous devez trouver 34 bulletins, puisque seul M. Conway n'a pas voté.

*(Il est indiqué à M. le Maire que les élus de l'opposition n'ont pas voté.)*

Il est intéressant de demander un vote à bulletin secret sachant que vous ne votez pas !

*(Il est procédé au comptage, puis au dépouillement par les scrutateurs.)*

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	30
- nombre de blancs et nuls :	0
- nombre de suffrages exprimés :	30

M<sup>me</sup> Fommarty a obtenu 30 voix.

Toutes mes félicitations, Madame Fommarty !

Même punition pour le collège Les Champs-Philippe !

M<sup>me</sup> Gaillabaud a démissionné ; je vous propose la candidature de M<sup>me</sup> Fommarty.

Y a-t-il d'autres candidatures pour Les Champs-Philippe ? *(Aucune.)*

*(Il est procédé à la désignation de M<sup>me</sup> Fommarty pour représenter le Conseil Municipal au Conseil d'administration du collège Les Champs-Philippe par vote à bulletin secret.)*

Honnêtement, Monsieur Macé, ce n'est pas très intéressant. Je suis un peu déçu que cela vienne de vous. J'aurais eu dans l'idée que d'autres personnes puissent demander cela, mais pas vous !

Comme quoi, on peut toujours tomber plus bas ; vous avez raison.

*(Il est procédé au comptage, puis au dépouillement par les scrutateurs.)*

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30
- nombre de blancs et nuls : 0
- nombre de suffrages exprimés : 30

M<sup>me</sup> Fommarty a obtenu 30 voix.

Bravo !

Monsieur Macé, vous voulez que nous continuions ?

**M. Macé**

Jusqu'au bout.

**M. le Maire**

Intéressant ! Il faudra faire un bel article dans le bulletin municipal, parce que c'est intéressant.

Le Conseil d'administration de La Tournelle, M<sup>lle</sup> Haberah, déléguée titulaire, a démissionné ; je vous propose la candidature de M<sup>me</sup> Fommarty. On aura beaucoup parlé de vous, Madame Fommarty, aujourd'hui !

Y a-t-il d'autres candidats que M<sup>me</sup> Fommarty ? *(Aucun.)*

*(Il est procédé à la désignation de M<sup>me</sup> Fommarty pour représenter le Conseil Municipal au Conseil d'administration du lycée professionnel La Tournelle par vote à bulletin secret.)*

*(Il est procédé au comptage, puis au dépouillement par les scrutateurs.)*

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30
- nombre de blancs et nuls : 0
- nombre de suffrages exprimés : 30

M<sup>me</sup> Fommarty a obtenu 30 voix sur les 30 exprimées. Toutes mes félicitations !

Nous passons à l'association Partenaires pour l'Emploi.

M. Chaillet ayant démissionné, je vous propose la candidature de M. Houtart.

Y a-t-il d'autres candidatures que M. Houtart ? *(Aucune.)*

*(Il est procédé à la désignation de M. Houtart pour représenter le Conseil Municipal à l'association Partenaires pour l'Emploi par vote à bulletin secret.)*

*(Il est procédé au comptage, puis au dépouillement par les scrutateurs.)*

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30
- nombre de blancs et nuls : 0
- nombre de suffrages exprimés : 30

M. Houtart a obtenu 30 voix. Bravo, Monsieur Houtart, de cette brillante victoire !

Le SYNCOM, M<sup>me</sup> Juvin-Marleix, déléguée titulaire a démissionné. Je vous propose la candidature de M<sup>me</sup> Gaillabaud en qualité de déléguée titulaire.

Y a-t-il d'autres candidats que M<sup>me</sup> Gaillabaud ? Non.

*(Il est procédé à la désignation de M<sup>me</sup> Gaillabaud pour représenter le Conseil Municipal au SYNCOM par vote à bulletin secret.)*

*(Il est procédé au comptage, puis au dépouillement par les scrutateurs.)*

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30
- nombre de blancs et nuls : 0
- nombre de suffrages exprimés : 30

M<sup>me</sup> Gaillabaud a obtenu 30 voix. Bravo, Madame Gaillabaud !

Nous passons au vote suivant : le SEPG. M<sup>me</sup> Juvín-Marleix, déléguée suppléante a démissionné ; je vous propose la candidature de M<sup>me</sup> Gaillabaud.

Y a-t-il d'autres candidatures que M<sup>me</sup> Gaillabaud ? (*Aucune.*)

Je n'ai qu'une candidature déclarée : celle de M<sup>me</sup> Gaillabaud.

*(Il est procédé à la désignation de M<sup>me</sup> Gaillabaud pour représenter le Conseil Municipal au Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers par vote à bulletin secret.)*

*(Il est procédé au comptage, puis au dépouillement par les scrutateurs.)*

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30
- nombre de blancs et nuls : 0
- nombre de suffrages exprimés : 30

M<sup>me</sup> Gaillabaud a obtenu 30 voix.

Je vous invite à préparer vos bulletins pour le SIPPÉREC.

Au SIPPÉREC, M. Juvín et M<sup>me</sup> Vaussoué, titulaire et suppléant, ont démissionné. Je vous propose la candidature de M<sup>me</sup> Gaillabaud en titulaire et de M. Graux en suppléant.

Y a-t-il d'autres candidatures ? (*Non.*)

Je vous rappelle la candidature de M<sup>me</sup> Gaillabaud et de M. Graux. Vous les rangez dans cet ordre ; le premier est le titulaire et le deuxième est le suppléant ; c'est ce que l'on fait habituellement. Si vous inversez, cela inverse leurs responsabilités.

*(Arrivée de M. Conway.)*

*(Il est procédé à la désignation de M<sup>me</sup> Gaillabaud en tant que titulaire et de M. Graux en tant que suppléant pour représenter le Conseil Municipal au SIPPÉREC par vote à bulletin secret.)*

*(Il est procédé au comptage, puis au dépouillement par les scrutateurs.)*

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30
- nombre de blancs et nuls : 0
- nombre de suffrages exprimés : 30

M<sup>me</sup> Gaillabaud a obtenu 30 voix.

M. Graux a obtenu 30 voix.

Toutes mes félicitations à cette brillante élection !

Le vote suivant concerne le SYELOM.

M<sup>me</sup> Gaillabaud, qui était titulaire, et M<sup>me</sup> Juvín-Marleix, suppléante, ayant démissionné, je vous propose les candidatures de M<sup>mes</sup> Thimel en titulaire et Gaillabaud en suppléante.

Y a-t-il d'autres candidats ? (*Aucun.*)

*(Il est procédé à la désignation de M<sup>me</sup> Thimel en tant que titulaire et de M<sup>me</sup> Gaillabaud en tant que suppléante pour représenter le Conseil Municipal au SYELOM par vote à bulletin secret.)*

*(Il est procédé au comptage, puis au dépouillement par les scrutateurs.)*

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30
- nombre de blancs et nuls : 0
- nombre de suffrages exprimés : 30

M<sup>me</sup> Thimel a obtenu 30 voix.

M<sup>me</sup> Gaillabaud a obtenu 30 voix.

Le dernier vote concerne le SIGEIF, en cette séance passionnante.

M<sup>me</sup> Christine Vaussoué était suppléante, elle a démissionné. Je vous propose la candidature de M<sup>me</sup> Gaillabaud pour la remplacer comme suppléante.

Y a-t-il d'autres candidatures que M<sup>me</sup> Gaillabaud ? (*Aucune.*)

*(Il est procédé à la désignation de M<sup>me</sup> Gaillabaud pour représenter le Conseil Municipal au SIGEIF par vote à bulletin secret.)*

*(Il est procédé au comptage, puis au dépouillement par les scrutateurs.)*

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30
- nombre de blancs et nuls : 0
- nombre de suffrages exprimés : 30

M<sup>me</sup> Gaillabaud a obtenu 30 voix.

## **1.2 - Remplacement d'un membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.**

### **M. le Maire**

Le point suivant, Mesdames et Messieurs, appelle le remplacement d'un membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

M. Zacaropoulos est maintenant membre de notre assemblée ; il a donné sa démission de la CCSPL.

J'ai reçu la candidature de M. Massiani, étudiant en école de commerce.

Est-ce que d'autres candidatures vous ont été soumises ? *(Aucune.)*

Pouvons-nous passer au vote pour M. Massiani ?

Peut-être pouvons-nous faire un vote à main levée ?

Voulez-vous, Monsieur Macé, que nous votions aussi à bulletin secret pour M. Massiani ?

### **M. Macé**

Tout à fait.

### **M. le Maire**

Mais vous avez raison ! C'est très intéressant !

M. Pinta qui, malheureusement, a une réunion importante de médecins et ne va pas pouvoir rester jusqu'à la fin aura gagné sa soirée !

*(Il est procédé à l'élection de M. Massiani en tant que membre à la CCSPL par vote à bulletin secret.)*

*(Il est procédé au comptage, puis au dépouillement par les scrutateurs.)*

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30
- nombre de blancs et nuls : 0
- nombre de suffrages exprimés : 30

M. Massiani est élu membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux avec 30 voix.

## **Direction des Ressources Humaines**

### **1.3 - Taux des indemnités de fonction des conseillers municipaux délégués.**

#### **M. le Maire**

Vous avez le rapport.

Y a-t-il des observations ?

Monsieur Macé ?

#### **M. Macé**

Je voudrais savoir de quelle manière vous justifiez une augmentation de l'enveloppe globale de l'indemnité des élus en considérant qu'un certain nombre de membres de la majorité municipale vont bénéficier d'une indemnité qui ne leur était pas versée jusqu'à maintenant et que certains élus de cette majorité municipale sont exclus de ce que vous proposez.

Quelles sont les raisons pour lesquelles vous avez fait ce choix et pourquoi des élus de votre majorité sont exclus de ce que vous proposez ce soir ?

#### **M. le Maire**

Ils ne sont pas exclus. On passe de 4 à 11 conseillers délégués, ce passage expliquant à lui seul l'augmentation de l'enveloppe.

#### **M. Macé**

Il n'y a donc pas de justificatif à vos yeux...

#### **M. le Maire**

Si, on passe de 4 à 11 ! C'est un justificatif.

Le Maire, comme vous le savez, est libre de déléguer un certain nombre de ses pouvoirs divers et c'est ce que j'ai fait en passant de 4 à 11.

**M. Macé**

Pouvez-vous nous indiquer sur une année pleine l'augmentation que cela va entraîner sur le montant total qui a été voté lors du BP 2010 des indemnités des élus ?

**M. le Maire**

Je ne peux pas répondre à cette question. Je vous communiquerai la réponse une prochaine fois.

**M. Macé**

C'est un peu surprenant que vous ne connaissiez pas... J'espère au moins que les services connaissent cette réponse !

Le budget a été voté d'une manière donnée ; c'est une dépense supplémentaire. Comment va-t-on la financer ? En effet, elle n'était pas prévue dans le cadre du vote du budget primitif.

**M. le Maire**

Selon vous, toutes les dépenses doivent être prévues à l'euro près... Je vais préciser ma pensée : toute dépense qui ne serait pas prévue dans le budget primitif ne peut pas avoir lieu ? C'est embêtant, car, si, demain, le toit de l'église, par exemple, s'écroulait, comme il n'est pas prévu de réparer le toit de l'église cette année, il faudrait attendre l'exercice budgétaire suivant. Curieux !

**M. Macé**

Sur le toit de l'église ou sur tout autre incident de cette nature, je vous rappelle qu'il y a une ligne budgétaire intitulée : « *travaux imprévus* », qui est alimentée par une somme permettant justement de faire face à ce type d'opérations. Là-dessus, il n'y a donc pas d'inquiétude à avoir.

Je suis un peu étonné que l'on prévoit une dépense supplémentaire et que vous n'avez pas en face le financement de prévu. On ne connaît pas le montant, c'est-à-dire que vous faites engager ce soir une augmentation des indemnités des élus qui, d'ailleurs, pourrait faire et fera évidemment débat par rapport aux sommes supplémentaires que vous avez décidées et vous nous dites : « *je ne connais pas la somme* » et « *je ne sais pas comment je vais financer cette dépense supplémentaire* ». C'est intéressant en termes de prévision des dépenses de la Ville.

**M. le Maire**

Monsieur Macé, ne vous faites pas plus bête que vous êtes, parce que vous n'êtes pas bête, vous savez très bien comment cela fonctionne ; ce n'est pas parce qu'une dépense n'est pas inscrite au budget primitif qu'on ne peut pas, heureusement, l'inscrire.

J'ai pris l'exemple du toit de l'église. Je peux aussi vous dire que, demain, imaginons que nous souhaitons embaucher une personne supplémentaire dans une crèche, parce qu'il y aurait un besoin, une assistante maternelle supplémentaire parce qu'un enfant aurait un problème particulier et qu'il faudrait l'encadrer, ce n'est pas prévu au budget primitif, par définition, mais on a évidemment la possibilité de le faire. C'est la définition d'un exercice budgétaire normal.

Par ailleurs, l'enveloppe globale ne bougera pas par rapport au budget primitif.

Maintenant, passer de 4 à 11 conseillers délégués n'est pas une augmentation des indemnités des élus, comme vous le dites d'une manière fautive et volontairement fautive et biaisée, c'est une augmentation du nombre d'élus qui bénéficient d'une délégation, ce qui est un peu différent, mais les élus eux-mêmes ne sont pas augmentés. Vous ne pouvez donc pas parler d'une augmentation de la rémunération des élus. C'est une manière un peu biaisée de présenter les choses.

Monsieur Macé, on va conclure sur ce domaine passionnant, parce que vous savez très bien que vous êtes de mauvaise foi et que vous connaissez mieux l'affaire que tous puisque vous êtes Directeur général des services d'une Ville.

**M. Macé**

Si vous faites les demandes et les réponses, il est vrai qu'à ce moment-là, vous vous réunissez seul...

**M. le Maire**

Monsieur Macé, on vient de passer une demi-heure pour un vote qui ne sert à rien puisque vous n'avez même pas voté !

**M. Macé**

... et c'est plus simple.

Je note que vous nous dites que l'enveloppe globale n'augmentera pas ; on regardera effectivement que l'enveloppe globale votée lors du BP 2010 n'augmente pas par rapport à ce que vous nous proposez ce soir.

**M. le Maire**

Très bien !

**M. Macé**

Ce sera très intéressant quand on regardera le résultat du compte administratif 2010.

**M. le Maire**

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Pour aller dans le sens de mon collègue Christophe Macé, je suis très surpris que vous proposiez un point à l'ordre du jour sans avoir idée du montant que cela engage et je suis très surpris que l'ensemble du Conseil Municipal soit informé de cette manière.



Ce n'est pas une histoire de prévision ou de budget primitif, c'est simplement le coût d'une mesure... *A priori*, je pense que vous le savez. On verra bien si au début de la prochaine séance, vous nous donnerez effectivement cette réponse ou si cela se passera comme les autres fois où vous avez dit : « *je répondrai* » et on attend toujours les réponses.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Conway.

Vous ne m'avez pas entendu. Le budget a été voté et vous avez voté une somme ; c'est cette somme qui sera employée, point final.

Par ailleurs, Monsieur Conway, c'est très bien d'arriver avec vos leçons de morale, mais le Conseil Municipal a débuté depuis 42 minutes et vous arrivez comme une fleur. La prochaine fois, essayez d'être à l'heure !

On passe au vote.

Qui est contre ? 5 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

**30 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.

**5 voix contre :** Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, MM. FOULIARD, CONWAY.

#### 1.4 - Personnel communal - modification du tableau des emplois.

**M. le Maire**

Y a-t-il des observations particulières ?

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Dans le rapport que vous nous soumettez, vous nous indiquez qu'il a cinq demandes de reclassement pour inaptitude médicale. Je voudrais juste connaître les services dans lesquels ces cinq agents ont été ou vont être nommés.

**M. le Maire**

Pôle d'activité seniors, service courrier, foyer des arts et des loisirs, crèche familiale et multi-accueil, cinq reclassements.

Ensuite ?

**M. Macé**

Sur la police municipale, vous nous proposez la suppression de deux postes de gardien. Pouvez-vous nous rappeler les effectifs avec ces suppressions de postes au niveau de l'ensemble des agents de la police municipale ?

**M. le Maire**

On vous les donnera précisément ; ils sont dans le budget, comme vous le savez.

**M. Macé**

Normalement, oui, dans l'annexe sur le personnel, mais si vous me répondez, je voudrais connaître l'évolution entre l'année N-1 et cette année pour savoir si on est effectivement à -2 globalement par rapport à avant.

**M. le Maire**

Il vous suffit de regarder le budget qui vous a été donné à N-2, N-1 et N et vous aurez la réponse.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Les deux gardiens en question sont devenus brigadiers.

**M. le Maire**

C'est dans les documents administratifs ; il suffit de les lire.

Y a-t-il d'autres questions, des remarques ? (*Aucune.*)

**M. Conway**

Est-ce qu'il y a des réponses ? Non...

**M. le Maire**

Si, il faut lire les documents qui vous sont envoyés. Cela s'appelle « lire », verbe du troisième groupe, je crois, et « étudier », verbe du premier groupe, avec plus de lettres.

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

**35 voix pour :** *Unanimité*

Merci.

Finalement, j'imagine que tout le monde avait l'information, car on ne peut pas voter pour quelque chose dont on n'a pas l'information.

#### **Finances**

##### **1.5 - Cotisation foncière des entreprises (CFE) : vote du taux relais.**

###### **M. le Maire**

Y a-t-il des remarques particulières ?

Monsieur Ballin ?

###### **M. Ballin**

Si vous me le permettez, je ferai peut-être une justification de l'augmentation du taux, à la fois avec le point suivant sur les taxes locales, puisque c'est une augmentation qu'on a appliquée globalement à tous les taux.

Sur la cotisation foncière des entreprises, nouveau nom de l'ancienne taxe professionnelle, cette année, l'Etat va compenser à l'identique, donc il y a juste à voter un taux que l'on propose cette année à 14,22 % et qui fait un total de collecte pour la collectivité de 10 millions et quelque d'euros pour le budget communal.

L'augmentation est de 1,5 % par rapport à l'année dernière. On l'a appliquée sur tous les autres taux : la taxe d'habitation, le foncier et le foncier non bâti.

Il s'avère qu'en fait, on a eu une petite surprise sur l'annonce des bases de la part de la Trésorerie, qui étaient un peu moindres que celles que l'on avait escomptées dans le budget. En fait, ce taux permet la compensation, tout simplement, du manque à gagner budgétaire par rapport à ce qu'on avait prévu.

On a appliqué 1,5 % d'augmentation à tous nos taux.

En tout cas, pour le vote de la cotisation foncière, on vous propose 14,22 %.

###### **M. le Maire**

Merci.

Des observations sur ce point ? Pas d'observation.

On passe au vote.

Qui est contre ? 5 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 30 voix. Adopté à la majorité.

**30 voix pour :** *M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.*

**5 voix contre :** *Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, MM. FOULIARD, CONWAY.*

##### **1.6 - Taxes directes locales : fixation des taux.**

###### **M. le Maire**

Sur le point 1.6 qui vous a été présenté par M. Ballin, y a-t-il des observations ?

Monsieur Macé ?

###### **M. Macé**

Ce soir, vous nous proposez une nouvelle hausse des impôts locaux...

###### **M. le Maire**

De 1,5 %.

###### **M. Macé**

... qui s'ajoute aux hausses des années précédentes. Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'indiquer au sein de cette enceinte, nous détenons presque le record départemental de la hausse des impôts locaux depuis 2001, si on regarde cette augmentation comparée Ville par Ville.

Ce soir, vous continuez à persévérer dans cette gestion qui aboutit à cette hausse.

Nous venons de voter il n'y a pas si longtemps une hausse des indemnités des élus.

*(Protestations des élus de la majorité.)*

C'est la réalité, que vous soyez contents ou non.

**M. le Maire**

C'est faux !

**M. Macé**

Dans la même séance, vous augmentez les indemnités des élus et les impôts. Faudrait-il en déduire que l'augmentation des impôts couvre, entre autres, l'augmentation des indemnités des élus ?

**M. le Maire**

Faudrait-il en déduire que le parti socialiste est devenu poujadiste ?

**M. Macé**

Si cela s'ajoutait à des années de non-hausse, on pourrait encore le comprendre, mais ce n'est pas le cas.

Vous considérez certainement que la crise économique s'arrête aux frontières de La Garenne-Colombes ; ce n'est évidemment pas le cas.

Vous continuez à considérer que les Garennois sont là pour payer et uniquement pour payer, quel que soit le service rendu, et on sait que dans un certain nombre de domaines, le service n'est pas rendu comme il le faut.

Cette hausse ne permettra toujours pas la mise en place du quotient familial ; vous vous obstinez aussi sur cette question, bien que nous soyons la dernière commune des Hauts-de-Seine à ne pas l'appliquer pour la restauration municipale.

Les années passent, votre méthode est toujours la même : hausse des impôts ; on verra bien ce que cela donne.

Surtout, vous attendez évidemment, ce que nous dit toujours le Maire, le jugement dernier, c'est-à-dire le jour des élections municipales ; je crois que ce n'est pas la bonne méthode de travail.

Au 1,5 % d'augmentation, rappelons un autre chiffre, Monsieur le Maire, voté par vos amis à l'Assemblée nationale et au Sénat : la revalorisation des bases, qui est de 1,2 %, donc les Garennois vont payer en plus 2,7 % d'impôts locaux. Voici la réalité de la gestion aussi bien municipale que des décisions prises au sein du Parlement et soutenues par le gouvernement.

Il est d'ailleurs très intéressant de constater que vous êtes les premiers, en termes politiques, pour dire que les prélèvements obligatoires sont, dans ce pays, trop élevés et vous êtes les premiers, quand vous dirigez des collectivités locales, à augmenter ces mêmes prélèvements. Allez chercher la contradiction et la logique ! Elle est évidemment au rendez-vous. Il est d'ailleurs très surprenant d'être dans cette situation : d'un côté, je suis contre, mais, localement, je l'applique et je vote des deux mains les hausses que vous nous proposez année après année.

Je pense que les Garennois continueront à apprécier ce que vous êtes en train de faire.

**M. le Maire**

Merci.

D'autres observations ou questions ?

Monsieur Hervo ?

**M. Hervo**

Je voudrais simplement faire une remarque technique à M. Macé.

Vous venez de nous dire qu'on est les premiers dans beaucoup de domaines ; je dois vous dire que vous êtes le dernier en mathématiques, car 1,2 multiplié par 1,5, cela ne fait pas 2,7 ! Il faudrait retourner en CM2 pour faire des calculs exacts, s'il vous plaît.

**M. Macé**

Vous nous direz le montant exact, vous qui vous tenez en donneur de leçons !

Avec ce que vous avez coûté à la Ville, Monsieur Hervo, vous auriez mieux fait de vous taire !

**M. le Maire**

Le niveau monte.

**M. Macé**

Mais vous avez raison, vous n'avez rien à répondre là-dessus.

**M. Hervo**

Je viens de répondre que 1,2 multiplié par 1,5, cela ne fait pas 2,7 % !

**M. Macé**

Vous avez coûté combien à la Ville avec l'annulation du permis de la Médiathèque ?

Alors taisez-vous là-dessus, ne donnez pas de leçon aux autres !

**M. Hervo**

Vous êtes en train de personnaliser un dossier que toute la majorité municipale porte, que vous avez soutenu ? Vous n'avez pas honte de vos procédés ?

**M. Macé**

Non, je n'ai pas honte du tout.

**M. le Maire**

Ne vous énervez pas, Monsieur Hervo.

**M. Hervo**

J'assume le dossier Médiathèque au nom de toute la majorité !

**M. Macé**

Et cela aura coûté combien à la Ville ?

**M. Hervo**

Nous en parlerons en sortant, Monsieur Macé !

**M. Macé**

Arrêtez de donner des leçons, regardez ce que vous faites...

**M. le Maire**

Monsieur Macé, cessez de dire à l'un qu'il donne des leçons ; vous ne cessez d'en donner.

**M. Hervo**

À donneur de leçons, donneur de leçons et demi, Monsieur Macé ! Vous êtes d'une médiocrité affligeante !

**M. Macé**

Continuez comme cela, vous avez raison !

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Macé. Merci, Monsieur Hervo.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Effectivement, pour la Médiathèque, il faudra, le moment venu, voir les éventuels surcoûts, l'origine de ceux-ci et l'origine de l'origine de ces surcoûts.

Monsieur Ballin, vous vouliez la parole ?

**M. Ballin**

Oui, juste pour rappeler que le taux de l'inflation était de 1,75 % ; on reste quand même dans des niveaux particulièrement raisonnables.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Ballin. La voix de la sagesse !

L'inflation : 1,75 % et on vous propose +1,5 %.

**M. Macé**

C'est faux.

**M. le Maire**

Elle serait à combien ?

**M. Fouliard**

La prévision n'est pas de 1,75 %. J'ai mémoire qu'on a voté quelque chose sur 1,20 % il y a six mois. C'est faux !

**M. le Maire**

Monsieur Fouliard, on ne vote pas encore l'inflation.

**M. Fouliard**

On a voté une évolution du budget basée sur une prévision de 1,20 ; elle n'était pas de 1,75.

**M. Ballin**

Je ne parle pas de prévision, je parle du réalisé.

**M. Fouliard**

L'an dernier, elle était bien en deçà de cela...

**M. le Maire**

M. Fouliard pense qu'on vote le taux de l'inflation et qu'une fois qu'il est décidé en début d'année, il ne bouge plus. Il se trouve qu'il bouge en permanence. On va s'arrêter là...

Y a-t-il d'autres observations ?

On ne vote pas sur le taux d'inflation, mais on vote sur l'augmentation de 1,5 % des impôts locaux.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 5 contre. Qui est pour ? 30. Adopté à l'unanimité.

**30 voix pour :** *M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. ZACARPOULOS.*

**5 voix contre :** *Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, MM. FOULIARD, CONWAY.*

**1.7 - Budget primitif 2010 : taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : fixation du taux.**

**M. le Maire**

Sur la TEOM, y a-t-il des remarques particulières ?

8 %, comme l'année dernière. Même taux que l'année dernière... Là, on n'augmente pas le taux ; on va voir ce qu'on nous reproche.

Y a-t-il des remarques ?

Monsieur Macé ?

Je parie que là, il va falloir baisser !

**M. Macé**

Non...

Il y a évidemment des remarques par rapport à ce que vous dites.

Sur ce taux, nous détenons le record du taux dans les Hauts-de-Seine le plus élevé pour la tonne. Quand on vous pose des questions pour justifier pourquoi on paie plus que les autres communes, nous attendons toujours les justifications et quand vous dites que cela ne va pas augmenter, c'est évidemment faux aussi, parce que la tonne pour les Garennois va augmenter, étant donné qu'on vient de démontrer que la valeur locative augmentait de 1,2 %.

Globalement, les Garennois vont aussi, sur cette taxe, dont vous proposez de ne pas augmenter le taux, certes, payer plus que l'année précédente.

Pareil, aucune justification du montant des dépenses. Pourquoi on en arrive là ? Pourquoi est-on la commune qui a le taux le plus élevé ? Vous êtes dans l'incapacité de nous expliquer les raisons pour lesquelles ce taux est le plus élevé du département.

Tant mieux que d'autres Villes, et vous vous souvenez que dans la tribune libre, j'avais pris pour exemple Colombes, le baissent, c'est donc possible, avec une gestion rigoureuse de cette taxe et du service à rendre à la population.

Nous, on prend tout le contraire, on continue comme si de rien n'était. Vous estimez que la population peut continuer à payer les montants qu'elle paye. Dans d'autres Villes, cela se passe différemment. Regardons ce qui se passe ailleurs de temps en temps, cela ne fait jamais de mal !

Je vous remercie de votre attention.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

J'ai du mal à comprendre... Tout à l'heure, on nous reprochait d'augmenter les taux ; là, on ne les augmente pas et on nous reproche de ne pas les baisser. Je pense que si nous les avions baissés, on nous reprocherait de ne pas les baisser suffisamment.

Je vous propose de voter le même taux que l'année dernière.

On nous demande, finalement, ce que la Ville de La Garenne-Colombes a de plus sur la TEOM. Nous faisons les déchets verts que d'autres Villes ne font pas, nous avons maintenant une déchetterie mobile, qui a été mise en place l'année dernière, et nous avons trois collectes par semaine, alors que certaines Villes, par exemple, n'en ont que deux.

On peut aussi passer – il faut le dire, cela peut être un débat intéressant – à deux collectes par semaine ; on peut le faire. Certaines Villes l'ont fait. Je crois d'ailleurs, mais il faudra vérifier, que la Ville de Colombes que l'on a donnée en exemple est à deux

collectes par semaine. Voulez-vous que nous passions à deux collectes par semaine ? Cela se discute. Je crois que trois, c'est bien ; il y a une demande. Ce sera ouvert, évidemment, à la discussion.

D'autres observations ?

Monsieur Macé, vous voulez reprendre la parole.

(*M. Macé acquiesce.*)

Je vous en prie.

**M. Macé**

Sur les déchets verts, fort heureusement que d'autres Villes font les déchets verts, nous ne sommes pas la seule Ville du département à le faire ; elles le font avec des taux, comme je le disais, inférieurs ; cela n'a rien d'extraordinaire de faire cela à La Garenne-Colombes.

En ce qui concerne la déchetterie mobile, vous le savez comme moi, quand vous allez siéger, si c'est le cas, au SYELOM, que c'est un financement de ce syndicat qui passe dans l'ensemble des Villes du 92, donc ce n'est pas quelque chose non plus d'extraordinaire vis-à-vis de la Ville de La Garenne-Colombes et c'est pris en charge directement par le SYELOM.

Il n'y a rien d'extraordinaire.

Quant au fait de passer deux ou trois fois, j'avais demandé, on en avait parlé, je constate que cela n'a pas été suivi d'effets, suffisants en tout cas, à ma connaissance, même si Adélaïde Naturel a porté cela, que nous ayons une véritable étude sur cette question ; cela se passe bien à Colombes. Que je sache, au niveau de Colombes, quand on est passé de trois à deux, il n'y a pas eu de problème particulier, cela a bien réussi. Je ne vois pas pourquoi on n'aurait pas pu étudier ce type de systèmes, ou d'autres d'ailleurs, sur notre Ville, nous permettant de diminuer le coût pour un service identique, sauf que cela implique une organisation différente, j'imagine.

On n'a pas étudié cela, on en avait parlé, en particulier avec M<sup>me</sup> Juvin-Marleix quand, à l'époque, elle avait cette délégation ; cela n'a pas été fait, c'est dommage, sauf que qui, comme d'habitude, va payer ? Ce sont les contribuables garennois.

**M. le Maire**

Y a-t-il d'autres observations ?

Monsieur Conway, puis Madame Juvin-Marleix ?

**M. Conway**

Si je comprends bien, vous êtes content de vous au niveau de ce taux, au niveau de l'organisation des déchets, et vous ne vous posez pas la question de regarder pourquoi on est plus élevé que les autres et d'aller voir ce qui se passe dans les communes où ils font trois collectes par semaine avec un taux inférieur ?

**M. le Maire**

Monsieur Conway, c'est une affirmation ou une question ?

**M. Conway**

C'est une question.

**M. le Maire**

Quelle est votre question ? Pouvez-vous la reformuler ?

**M. Conway**

J'ai l'impression que c'est effectivement très loin de votre démarche...

**M. le Maire**

Quoi donc ?

**M. Conway**

Quand on a un taux qui est parmi les plus mauvais ou les plus élevés du département et que, dans ce département, vous avez, *a priori*, des communes dont vous reconnaissez que la collecte des déchets n'est pas catastrophique, vous ne vous posez pas la question ?

**M. le Maire**

J'ai répondu en partie à M. Macé, mais vous n'avez pas entendu.

**M. Conway**

Vous prenez une commune sur 36.

Sans parler même d'études à refaire par nous-mêmes, avez-vous fait simplement une comparaison et piqué les bonnes idées à droite et à gauche ?

**M. le Maire**

Oui, nous avons fait des comparaisons.

**M. Conway**

Pouvez-vous en parler ?

**M. le Maire**

Mais bien entendu !

Je vous en ai un peu parlé en répondant à M. Macé, mais vous deviez être absent quand je l'ai dit. Prenons l'exemple de Colombes, que l'on nous cite toujours en exemple. Je ne sais pas pourquoi, c'est curieux, c'est Colombes que l'on nous cite en exemple. Ils sont passés de trois collectes hebdomadaires à deux collectes hebdomadaires.

J'observe – ce débat est intéressant – que la majorité est plutôt favorable à maintenir trois collectes des ordures ménagères par semaine et que vous n'excluez pas de passer à deux ; c'est un choix et, c'est vrai, c'est une source potentielle d'économies.

Je crois que ce serait une dégradation du service rendu aux Garennois.

La deuxième piste est bien connue : c'est la question de l'entrée et de la sortie des containers. Voulez-vous qu'on remette en cause l'entrée et la sortie des containers ? La majorité n'y est pas favorable ; à vous de vous exprimer sur ce point très important ! Qu'en pensez-vous, Monsieur Conway, de cette question ? Vous êtes pour ou contre ?

**M. Conway**

Etes-vous d'accord avec moi que sur les 36 communes, il y en a qui font les trois collectes par semaine et qui font l'entrée et sortie des containers ?

**M. le Maire**

Justement, sur l'entrée et sortie des containers, pas comme nous la faisons ; nous sommes les seuls. Nous sommes les seuls, sur l'entrée et sortie des containers, à faire ce que nous faisons.

**M. Conway**

Quel est le coût de cette mesure ?

**M. le Maire**

500 000 à 600 000 euros, Monsieur Conway.

**M. Conway**

Le fait qu'on soit seul, comme le quotient familial au passage, ne vous pose pas question ?

**M. le Maire**

C'est une véritable question, la question que je vous pose : faut-il maintenir ce service ? Souhaiteriez-vous le supprimer ?

**M. Conway**

500 000 à 600 000, oui ! Si on est les seuls...

**M. le Maire**

Vous avez raison... Au moins, Monsieur Conway, vous êtes clair, vous voulez supprimer la sortie des containers.

**M. Conway**

Si aucune autre commune dans le 92... Vous êtes sûr de vous ?

**M. le Maire**

Oui, à ce niveau-là, il n'y a que nous. Même Levallois-Perret a arrêté.

C'est intéressant...

Moi, je pense que c'est un service qu'on rend aux Garennois.

Y a-t-il d'autres pistes comme cela d'amélioration de la qualité rendue aux Garennois ? Non.

On va passer au vote...

(*M<sup>me</sup> Juvin-Marleix demande la parole.*)

Madame Juvin-Marleix ?

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Je voulais simplement dire, pour répondre notamment à M. Macé, puisque M. Conway formule une piste d'amélioration aujourd'hui...

**M. le Maire**

Une piste de diminution de poste et de dégradation du service.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Excusez-moi, une piste de diminution de la dépense...

Simplement, votre groupe n'a strictement rien proposé en commission voirie lorsqu'on a été amené à discuter des pistes d'amélioration sur lesquelles a travaillé l'administration ; il n'a strictement rien proposé !

Aujourd'hui, vous arrivez en séance de Conseil Municipal en disant : « *c'est trop cher, etc.* », en insinuant des choses peu pertinentes, parce que, finalement, les prix sont *grosso modo* les mêmes pour tout le monde. Il y a Sita, Derichebourg, donc il n'y a pas vraiment de surprise.

La différence se fait où ? Elle se fait en termes de qualité de service ; c'est tout !

On ne va pas grossir les prix, c'est Sita, c'est notre prestataire et les prix sont les mêmes pour tout le monde ; c'est vraiment la qualité du service.

Je regrette encore une fois que vous ne vous soyez pas exprimé par l'intermédiaire de votre représentant en commission voirie, parce que tout cela, on en a discuté et on en a discuté longuement.

Je suis navrée d'apprendre tout cela le jour du Conseil Municipal.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Vous en verrez d'autres, Madame.

Y a-t-il d'autres observations ? (*Aucune.*)

Qui est contre ? 5 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

**30 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.

**5 voix contre :** Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, MM. FOULIARD, CONWAY.

### **Marchés publics**

#### **1.8 - Protocole d'accord transactionnel entre la société GOM Propreté et la Ville de La Garenne-Colombes pour indemnisation pour service fait.**

**M. le Maire**

Monsieur Ballin, un protocole transactionnel, comme la dernière fois... Rien à dire de particulier ?

**M. BALLIN**

Il s'agit de se mettre juridiquement au carré avec la société GOM pour un montant de 477 euros.

Il y a un protocole car la reconduction expresse n'avait pas été faite dans les temps. Il y a eu une prestation donnée pour 477 euros.

**M. le Maire**

Ce n'est pas une dépense supplémentaire pour la Ville et ce sont 477 euros hors taxes, donc une somme considérable !

Y a-t-il des remarques ? Non.

On passe au vote.

Qui est contre ? 5 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

**30 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.

**5 voix contre :** Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, MM. FOULIARD, CONWAY.

## **II - Direction Jeunesse, Culture et Sports**

### **2.1 - Subvention exceptionnelle en faveur de l'association « La Scena Befana ».**

**M. le Maire**

Subvention exceptionnelle de l'association « La Scena Befana » et « Dune Aventure », Monsieur Perrée, la 2.1 et 2.2 ?

**M. Perrée**

Il s'agit simplement d'une subvention exceptionnelle pour le travail que fournissent La Scena Befana d'abord et Dune Aventure ensuite.



Des pièces de Feydeau vont être jouées, plus des locations de costumes d'époque et d'accessoires qui vont faire qu'on a besoin d'une subvention exceptionnelle de 1 200 euros.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Perrée.

Des remarques sur ces deux subventions ?

**M. Macé**

M. Perrée, pourriez-vous nous indiquer, car je pense que cela doit être connu, les dates où les pièces vont être présentées ?

**M. Perrée**

La pièce de Feydeau « *On purge bébé !* », qui a été jouée pour la première fois en 1910, ce sera le vendredi 18 juin à 20 heures 30.

« *Hortense a dit : je m'en fous !* », pièce de Feydeau, également La Scena Befana, c'est sur le parvis de l'église Saint-Urbain de 14 heures 30 à 15 heures le dimanche 20 juin.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Perrée.

Pas de question sur Dune Aventure ? (*Aucune.*)

On vote La Scena Befana.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

**35 voix pour : unanimité**

## **2.2 - Subvention exceptionnelle en faveur de l'association « Dune Aventure ».**

**M. le Maire**

On vote Dune Aventure.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

**35 voix pour : unanimité**

## **2.3 - Dénomination de lieux de La Garenne-Colombes en l'honneur des villes jumelles de Clarksville, Yoqnéam et Valpaços.**

**M. le Maire**

Monsieur Perrée, les villes jumelles ?

**M. Perrée**

Il s'agit d'attribuer des noms à des carrefours qui n'avaient pas de nom jusqu'à maintenant ou qui avaient un nom qui ne correspondait pas exactement à l'emplacement que nous lui donnons.

Comme vous vous souvenez, en 2005, pour le 25<sup>e</sup> anniversaire du jumelage avec les Allemands, nous avons donné le nom de parc Wangen-Im-Allgäu au parc du Foyer des arts et loisirs. Cette fois-ci, nous proposons de donner trois autres noms de place :

esplanade Clarksville à l'esplanade du collège des Champs-Philippe ;

pour Yoqnéam, renommer « Parc de Yoqnéam » l'ancien square de la place du 11-Novembre, puisqu'il y a déjà la place du 11-Novembre, donc on allait mettre le parc de Yoqnéam ;

pour Valpaços, au rond-point de Plaisance et de l'Aigle, le nouveau rond-point Valpaços,

ce qui fera très plaisir à nos villes jumelées.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Je vous rappelle que Wangen-Im-Allgäu a un parc à son nom, puisque c'est le parc du Foyer des arts.

Y a-t-il des remarques particulières ?

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Monsieur Perrée, je voudrais que vous nous indiquiez de quelle manière vous avez consulté les associations d'anciens combattants par rapport à la dénomination « 11-Novembre » pour qu'elle devienne « Parc de Yoqnéam ».

**M. le Maire**

Pardon, je réponds pour M. Perrée, mais on n'a rien débaptisé ; le parc n'a pas de nom.

**M. Macé**

D'accord, mais il y avait peut-être une habitude, un certain nombre de choses... Avez-vous tenu informées les associations d'anciens combattants de ce que vous alliez décider ?

**M. le Maire**

La place du 11-Novembre ne bouge pas. La place du 11-Novembre reste la place du 11-Novembre.

**M. Macé**

Vous considérez donc qu'il n'est pas utile de consulter les associations d'anciens combattants ?

**M. le Maire**

Si, c'est utile, bien entendu...

**M. Macé**

Merci de bien vouloir les consulter.

Je connais votre attachement aux anciens combattants.

**M. le Maire**

... quand on change le nom de quelque chose qui est relatif aux anciens combattants.

**M. Perrée**

Je comprends parfaitement et vous savez très bien combien je suis attaché aux anciens combattants, étant ancien combattant moi-même, comme vous le savez...

*(Rires.)*

Ce n'est pas vrai...

**M. le Maire**

Quelle guerre, Monsieur Perrée ?

**M. Perrée**

La guerre de 70, Monsieur le Maire !

C'est une partie de la place du 11-Novembre, ce n'est pas toute la place du 11-Novembre, mais rassurez-vous je les préviendrai !

**M. le Maire**

Merci.

On les préviendra que rien ne change, qu'ils gardent la place du 11-Novembre.

Y a-t-il des remarques particulières ?

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Sur l'esplanade de Clarksville, je voulais juste attirer l'attention, je ne sais pas si vous pouvez intervenir auprès des promoteurs, mais l'ensemble à côté, au lieu de s'appeler « Nelson Mandela », du nom du stade, s'appelle « Nelson » et je pense que, définitivement, avec Clarksville à côté, on va prendre ce nom pour le nom de l'amiral.

**M. le Maire**

Je ne vois pas le rapport... Quel est le rapport entre l'amiral Nelson et la ville de Clarksville ?

**M. Conway**

L'anglais.

**M. le Maire**

Oui, mais bon...

Merci pour cette remarque.

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

**35 voix pour : unanimité**

Je vous remercie.

Cela a jeté un froid ! Référence culturelle qui nous dépasse !

**2.4 - Tarification du séjour d'Abriès (05) prévu en juillet 2010.**

**M. le Maire**

Y a-t-il des remarques particulières à M. Dubois ? Vous avez le rapport les uns et les autres ?

On fixe les tarifs, avec une grille de trois niveaux.

**M. Dubois**

Tout à fait.

**M. le Maire**

Y a-t-il des remarques ou questions ?

Monsieur Fouliard ?

**M. FOULIARD**

Je voudrais juste être sûr de bien comprendre...

**M. le Maire**

On ne peut pas être sûr, Monsieur Fouliard !

**M. FOULIARD**

C'est sûr ! En plus, parfois, j'ai du mal...

On nous présente trois tranches comme étant les plus sollicitées en matière de quotient familial, mais si je comprends bien, si je prends de moins de 492 à plus de 835, on couvre tout le spectre.

**M. Dubois**

Pourquoi les plus sollicités ?

**M. Fouliard**

C'est écrit... Vous précisez : « *Les trois quotients familiaux les plus utilisés sur la grille* ».

**M. Dubois**

Tout à fait...

J'ai la répartition, si vous le souhaitez.

**M. Fouliard**

La répartition, je l'avais demandée au précédent Conseil Municipal.

**M. Dubois**

Sur celui-là, je ne pense pas. Le précédent Conseil Municipal, c'était Quiberon.

**M. Fouliard**

Sur celui-ci, on part de moins de 492 euros à plus de 835, on nous présente cela comme étant les trois grilles les plus utilisées. Or, on couvre toute la gamme des 12 habituelles tranches du quotient familial.

**M. Dubois**

Je ne suis pas sûr, parce que la gamme commence normalement à 130.

**M. Fouliard**

Je cherche à comprendre où est le plancher, parce qu'à moins de 492 euros, j'ai du mal à l'identifier.

**M. Dubois**

Je vois ce que vous voulez dire. En fait, il faut lire : en dessous de 653.

**M. Fouliard**

D'accord. Donc c'est bien moins de 653 jusqu'à zéro.

**M. Dubois**

On est d'accord.

**M. Fouliard**

Donc on couvre bien tout le quotient familial.

Je voulais faire verbaliser...

**M. le Maire**

Vous avez raison, Monsieur Fouliard.

**M. Fouliard**

Pour préciser, Monsieur le Maire, c'est une nouvelle approche que vous nous présentez là...

**M. le Maire**

Ah bon ? Pourquoi ?

**M. Fouliard**

Entre un forfait habituellement ou les grilles de quotient qui nous sont présentées habituellement, où on retrouve la même nomenclature, avec la réserve de ma jeunesse au Conseil Municipal et peut-être d'un manque d'antériorité, sur ce que nous avons précédemment vu, nous avons bien 12 tranches de quotient familial.

**M. Dubois**

Non, pour les séjours extérieurs, cela a toujours été cette grille.

**M. le Maire**

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui est pour ? 30 voix. Adopté à la majorité.

Les voies du seigneur sont impénétrables !

### III - Services Techniques

#### *Urbanisme*

#### **3.1 - Autorisation de dépôt de permis de démolir du pavillon sis 77, rue Bonnin, cadastré section D n° 33.**

**M. Hervo**

Il s'agit tout simplement d'autoriser la SEM 92 à déposer un permis de démolir sur la propriété du 77 de la rue Bonnin, qui est une acquisition ancienne, inoccupée, dont des dépendances menacent ruine et qui est, de toute façon, destinée à la reconversion du quartier des Champs-Philippe.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Des remarques particulières ? Non.

On passe au vote.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui est pour ? 30 voix. Adopté à la majorité.

**30 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.

**4 voix contre :** Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, MM. FOULIARD.

**1 abstention :** M. CONWAY.

#### *Bâtiments communaux*

#### **3.2 - Demande de subvention relative à la construction de la Médiathèque.**

**M. le Maire**

Je vous demande de m'autoriser à demander une subvention à la DRAC sur la base des taux de 2010. On pourrait arriver à 621 000 euros. C'est un complément de ce qu'on a déjà obtenu. On a obtenu 550 000 euros de la DRAC jusqu'ici.

Y a-t-il des remarques, des questions ? Non.

Vous m'autorisez à demander une subvention ? C'est une bonne chose.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Qui est pour ? 34 voix. Adopté à l'unanimité moins une abstention.

**30 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.

**4 voix contre :** Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, MM. FOULIARD.

**1 abstention :** M. CONWAY.

#### **IV - Divers**

##### **4.1 - Décisions.**

###### **M. le Maire**

N° 2010/67 : Annule et remplace les décisions n° 48/2010 et 58/2010 pour le marché à procédure adaptée relatif à la fourniture, livraison, montage et mise en place du mobilier de la crèche Sémard à La Garenne-Colombes.

N° 2010/68 : Contrat avec la Maîtrise des Hauts-de-Seine pour la programmation d'un concert le vendredi 19 mars 2010 à l'église Saint-Urbain.

N° 2010/69 : Contrat avec la société Au Pays des Kangourous pour La Garenne en Fête samedi 19 juin 2010 place de la Liberté.

N° 2010/70 : Contrat avec l'association Atout Monde pour La Garenne en Fête dimanche 20 juin 2010 au quartier des Vallées.

N° 2010/71 : Contrat avec Monica Medias pour La Garenne en Fête dimanche 20 juin 2010.

N° 2010/72 : Contrat avec Monica Medias SARL pour La Garenne en Fête samedi 19 juin et dimanche 20 juin 2010 parc de la bibliothèque.

N° 2010/73 : Contrat avec la SARL Blanger Organisation pour La Garenne en Fête samedi 19 juin et dimanche 20 juin 2010.

N° 2010/74 : Contrat avec Monica Medias SARL pour La Garenne en Fête samedi 19 juin 2010 Place de la Liberté.

N° 2010/75 : Contrat avec l'association Idée, pour la programmation d'une action de prévention avec le programme Idée-J.Bus les vendredi 28 et lundi 31 mai 2010 au sein des classes de CM2 des écoles André Marsault et Voltaire.

N° 2010/76 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et livraison de plantes annuelles en godets pour les besoins des services de la Ville de La Garenne-Colombes.

###### **M. le Maire**

Avez-vous des questions particulières sur les décisions du Maire ? Non, pas de question.

##### **4.2 - Questions orales.**

###### **M. le Maire**

Monsieur Macé, vous ouvrez le ban !

###### **M. Macé**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, à l'occasion du 65<sup>e</sup> anniversaire de la « libération » du camp de concentration et d'extermination d'Auschwitz-Birkenau, un appel international a été lancé par le Premier ministre polonais pour la préservation de ce site et la réalisation de travaux estimés à 120 millions d'euros.

Faut-il rappeler qu'on estime à plus de 1,1 million le nombre de victimes, dont un million de juifs dans ce qui demeure comme le plus terrible symbole de la barbarie nazie. Il est, en effet, indispensable de préserver et d'entretenir ce site « comme un rappel à la mémoire et une preuve du crime accompli ».

À ce jour, l'Allemagne s'est engagée financièrement à couvrir la moitié de la somme nécessaire. Des collectivités locales en France ont décidé de participer au financement de la restauration des 22 baraques en bois de Birkenau, des bâtiments en briques, des miradors et des vestiges des funestes chambres à gaz et fours crématoires, en permettant ainsi de continuer à servir la vérité historique à destination des jeunes générations.

Nous vous demandons d'inscrire au prochain Conseil Municipal le vote d'une participation financière à la Fondation d'Auschwitz-Birkenau. À cet instant, nous pensons aux dizaines de Garennoises et de Garennois de tout âge qui ont été déportés et qui ne sont jamais revenus des camps de la mort.

Je vous remercie de votre réponse.

###### **M. le Maire**

Merci, Monsieur Macé, même si je note que vous n'avez pas posé de question en réalité.

Bien entendu, tous les membres du Conseil Municipal, et particulièrement la majorité municipale, expriment en permanence leur souhait de voir que les Garennois puissent se rappeler de ce qui s'est passé. Ce qui s'est passé en France, en Europe et à La Garenne-Colombes n'est évidemment indifférent à personne.

La grande difficulté, la grande peur que nous devons avoir en tête, est l'oubli. Nos générations ont connu un certain nombre d'hommes et de femmes qui sont revenus, évidemment et malheureusement trop rares. Nous avons connu des hommes et des femmes, des familles, qui ont été personnellement touchés, bref, nous avons un lien direct, personnel ou collectif, avec la barbarie nazie et c'est cela aussi qui participe à notre capacité à nous souvenir.

Le grand danger aujourd'hui, c'est que les années passant, l'oubli gagne, et la Ville de La Garenne-Colombes, comme toutes les collectivités, ainsi que la communauté nationale, doivent prendre toutes les dispositions pour que ce devoir de mémoire ne disparaisse pas avec les ans.

C'est pour cela, Mesdames et Messieurs, qu'à chaque fois que cela a été possible, nous avons rappelé ce qui s'était passé non pas dans un pays lointain mais en France, non pas dans une époque lointaine mais au XX<sup>e</sup> siècle, non pas dans un pays barbare mais dans l'Europe de la civilisation, ce qui s'est passé dans ce pays qui est la France et ce continent qui est l'Europe, qui a tout inventé : la démocratie, l'art de vivre, la politesse, la courtoisie, les Droits de l'Homme. C'est ce pays qui, pourtant, devait être protégé de ce qui s'est passé au XX<sup>e</sup> siècle, c'est ce continent et ces pays qui ont créé cette abomination. Ce qui s'est passé hier peut donc malheureusement se repasser demain et c'est bien cela notre préoccupation.

À La Garenne-Colombes, nous avons rendu hommage plusieurs fois à une des familles garennoises déportées, à travers, vous vous en souvenez, l'hommage rendu à la famille Navon, et particulièrement aux enfants, Jean et Odette, scolarisés à l'école Renan, pour lesquels j'avais personnellement recherché à Yad Vashem les fiches qui témoignaient de leur tragédie familiale.

Il y a d'ailleurs eu à Renan une manifestation, une implication des enfants de Renan, et il est bien de continuer à perpétuer ce souvenir.

Nous avons également – le Conseil Municipal en avait ainsi décidé, vous vous en souvenez – décidé que des classes que de La Garenne-Colombes puissent aller régulièrement à Auschwitz. Il faut se préoccuper que cette action puisse également continuer.

Je crois que c'est par toutes ces manières, Mesdames et Messieurs, que la Ville de La Garenne-Colombes s'inscrira dans une démarche collective qui est celle de cultiver, à travers la démarche collective, le souvenir des uns et des autres.

C'est en touchant les enfants d'aujourd'hui que nous ferons que les adultes de demain se souviendront.

Voilà, mes chers collègues, la manière dont, je pense, La Garenne-Colombes peut le mieux s'associer au devoir de mémoire.

Monsieur Macé, vous avez encore, je crois, deux questions.

**M. Macé**

Le Directeur général des services a quitté ses fonctions depuis le 12 mars dernier. La Ville de La Garenne-Colombes lui louait un pavillon à Bois-Colombes acheté par la Société d'Economie Mixte Ville de La Garenne-Colombes, dont, à l'époque, vous étiez le Président-Maire, pour un montant mensuel de 4 130 euros.

Je vous demande d'informer les membres du Conseil Municipal sur le devenir de ce pavillon.

Depuis le 12 mars dernier, la Ville de La Garenne-Colombes continue-t-elle à louer ce pavillon ? Si oui, qui l'occupe et à quel titre ?

Je vous remercie de votre réponse.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Macé.

La Ville de La Garenne-Colombes louait ce pavillon et, évidemment, vous imaginez que la Ville de La Garenne-Colombes ne le loue plus.

Pour le reste, je ne suis personnellement plus membre de la Société d'Economie Mixte de La Garenne-Colombes, propriétaire de ce pavillon, et je vous invite donc à interroger la SEM sur le devenir de ce pavillon.

Vous avez une autre question, je crois, Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Comme il vient d'être précisé, le Directeur général des services a quitté ses fonctions le 12 mars dernier. Vous avez décidé de confier une mission de recrutement au cabinet Michael Page qui a publié une annonce dans « *Le Monde* » du 12 janvier 2010.

Pourriez-vous informer les membres du Conseil Municipal sur l'avancement du recrutement du nouveau Directeur général des services ? Combien de candidats vous ont-ils été proposés ? Le choix définitif est-il fait ? La date de nomination du titulaire du poste est-elle décidée ?

Je vous remercie de votre réponse.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Macé.

Nous avons reçu, à travers une mission de recrutement du cabinet Michael Page, une dizaine de candidatures. Je n'ai malheureusement pas eu l'honneur d'avoir la vôtre, Monsieur Macé, et nous sommes actuellement en phase terminale du processus de recrutement d'un Directeur général des services.

Je vous informerai dès que je le saurai de l'entrée précise en fonction de celui-ci, quand la décision sera définitive.

Je vous remercie.

Vous avez encore une question. Je croyais que c'était fini...

**M. Macé**

Des conseils de quartier vont se tenir le 15 avril prochain pour le quartier des Vallées et le 22 avril pour celui du centre nord.

Comment se fait-il qu'aucun ordre du jour ne soit toujours pas publié ?

Comment se fait-il qu'aucun compte rendu ne soit toujours pas rédigé ?

Comment se fait-il, enfin, que le conseil de quartier du centre nord se réunisse durant les vacances scolaires ?

Je vous remercie de votre réponse.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Macé.

Je suis un peu surpris de votre question, parce que l'ordre du jour des conseils de quartier est toujours présenté en séance.

Les comptes rendus sont toujours rédigés par leur président et tenus à votre disposition et, ainsi que je vous l'ai indiqué à plusieurs reprises je crois, mais *bis repetita* ne fait pas de mal, des comptes rendus sont, je crois, publiés dans les bulletins municipaux.

Enfin, s'agissant de la réunion du quartier nord, il y a des réunions du Conseil Municipal, des réunions de commission à organiser, des réunions de personnalités associées, des réunions de comité de quartier ; s'il fallait qu'à chaque vacances scolaires, c'est-à-dire environ deux semaines toutes les huit à dix semaines, tout s'arrête, la vie politique garennoise, politique au sens grec du terme, en serait véritablement grandement affectée et je crois que ce n'est la volonté de personne.

Monsieur Fouliard, vous avez deux questions, je crois.

**M. Fouliard**

Oui.

Dans le cadre de la rentrée scolaire 2010, l'Inspection d'académie vient d'annoncer la fermeture d'une classe élémentaire à Jean-Jerphanion.

Pouvez-vous nous en expliquer les raisons s'il vous plaît ?

**M. le Maire**

Monsieur Fouliard, l'Inspection d'académie envisage à la fois des fermetures et des ouvertures de classes à La Garenne-Colombes, en fonction de l'évolution des effectifs. La décision leur appartient et comme, de toute façon, les inscriptions se poursuivent chaque jour, un point sera fait avec l'Inspection dans les prochaines semaines. Actuellement, rien n'est décidé en réalité.

Monsieur Fouliard, dernière question ?

**M. Fouliard**

Pour faire le lien avec la précédente question, pouvez-vous nous communiquer une estimation des effectifs globaux sur La Garenne-Colombes à la rentrée 2010-2011 et par groupe scolaire ?

**M. le Maire**

En maternelle, l'estimation est à 1 174 pour une capacité d'accueil de 1 200. Nous avons un total pour :

Marsault : 295 ;

Voltaire : 351 ;

Renan : 295 ;

Guest : 233.

En élémentaire, un total de 1 618, qui se répartirait – conditionnel – à :

Marsault : 325 ;

Jerphanion : 156 ;

Voltaire : 402 ;

Renan : 439 ;

Guest : 296.

Je crois que nous en avons terminé pour les questions orales.

Je n'avais pas de remerciements particuliers à vous communiquer.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne soirée.

*La séance est levée à 20 heures 20.*

